

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 11 (1919)
Heft: 1

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 3 fr. par an
Pour l'Étranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
Téléphone 3168 o o o Kapellenstrasse 8 o o o Compte de chèques N° III 1366
Parait tous les mois

Expédition et administration: o
Imprim. de l'Union, Berne
o o o Kapellenstrasse, 6 o o o

SOMMAIRE:

	Pages		
1. <i>Le deuxième congrès ouvrier</i>	1	5. <i>La misère chez les agriculteurs</i>	7
2. <i>A méditer</i>	3	6. <i>La journée de huit heures</i>	7
3. <i>La Conférence syndicale internationale</i>	5	7. <i>Mouvement syndical international</i>	8
4. <i>La résurrection du mouvement syndical belge</i>	6	8. <i>† Arnold Calame</i>	8
		9. <i>Le coin du lecteur</i>	8

Le deuxième congrès ouvrier

Après la cessation de la grève, on réclama bruyamment de différents côtés la convocation immédiate d'un congrès ouvrier, afin de demander compte au comité d'action des raisons qui le poussèrent à ordonner prématurément, selon l'avis de certains, la cessation de la grève. Le comité d'action lui-même, au lendemain de la grève, avait déjà envisagé la convocation d'un congrès pour le mois de janvier. Il se prononçait contre la convocation plus rapide, non qu'il craignât une discussion sur ses actes, mais parce qu'il envisageait que la préparation du congrès et les discussions préalables nécessaires dans les fédérations exigeaient plus de temps. On finit par se mettre d'accord pour le 22/23 décembre. Personne aujourd'hui ne contestera que ce congrès aurait gagné en clarté, s'il avait pu être renvoyé.

On se plaignit au congrès de ce que le rapport imprimé du comité d'action et les propositions des fédérations avaient été remis trop tard aux délégués et qu'il en résultait une impression d'improvisation. Beaucoup de questions avaient à peine été effleurées et d'autres terminées qu'à moitié.

Le congrès réunit environ 260 représentants de fédérations syndicales et 80 du Parti. A l'ordre du jour figuraient: l'office de l'alimentation, le rapport sur la grève générale et l'élaboration d'un nouveau plan d'action pour la classe ouvrière.

Le président communiqua à l'assemblée que le Conseil fédéral avait ignoré le camarade Huggler que le comité d'action proposait pour la commission de l'office de l'alimentation et nommé le camarade Lang de Zurich. Comme la classe ouvrière ne peut tolérer qu'on lui désigne ses représentants, le comité d'action fut d'avis que les autres membres nommés devaient aussi renoncer à leurs mandats. Ce qui fut admis sans discussion.

La grève générale occasionna de longs débats qui ne furent pas toujours très édifiants. Deux courants d'opinions se firent bientôt jour: Les sévères critiqueurs et leurs adhérents qui se recrutent surtout dans les rangs des Zurichois et des Bâlois. Zurich tout particulièrement fournit un fort contingent de joûteurs qui ne furent pas toujours heureux dans leurs moyens. Une allusion aux camarades Eugster, Gustave Muller et Grimm fut repoussée par de vives protestations de l'assemblée. Le comité d'action trouva de chaleureux défenseurs. Plusieurs parmi ces derniers avaient trouvé prématuré le mot d'ordre de mettre fin à la grève, mais ils changèrent d'avis après réflexion. Nous renonçons à donner le détail des votes qui furent repoussés. Ceux que cela intéresse pourront consulter le bulletin sténographique. L'essentiel est que le congrès accepta le rapport du comité d'action par 201 voix contre 79. Le congrès adopta en outre par 315 voix sans opposition, un ordre du jour de sympathie aux victimes de la grève, en les assurant de l'appui moral et financier de la classe ouvrière. Une souscription dans ce but, faite parmi les congressistes, donna plus de 1100 francs.

Les solutions données aux objets mis en discussion ne contentèrent pas beaucoup de congressistes. Il est évident que dans de si grandes assemblées, où tant d'intérêts sont en jeu, des solutions ne peuvent s'obtenir que par des compromis.

La commission syndicale y avait déjà fait une part dans ses propositions. Le comité d'action avait été créé ensuite d'une entente entre le Parti socialiste et l'Union syndicale pour solutionner des questions communes aux deux groupements.

Avec le congrès ouvrier surgit un nouveau rouage qui n'est prévu ni dans les statuts du Parti, ni dans ceux de l'Union syndicale, mais dont beaucoup de collègues en acceptent l'existence en le trouvant même nécessaire.